

AFFAIRE N°25/4. - Dénomination du C.E.S. de la
rue Jean Chatel.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Mardi dernier 3 août s'est tenue une réunion à l'Hôtel de Ville pour essayer de régler le problème de la dénomination du Lycée du Butor et du C.E.S. de la rue Jean Chatel. A cette réunion participaient MM. GERARD, BEDIER, TESSIER, les directions et les représentants des Conseils d'Administration du lycée et des C.E.S.

Je vous rappelle rapidement cette affaire :

En 1968 une décision ministérielle a transféré le lycée Leconte de Lisle de la rue Jean Chatel au Butor, avec son nom et sa personnalité. Vous aviez alors émis le vœu que le C.E.S. conserve le nom de Leconte de Lisle, et Monsieur le Recteur d'Aix se montrait favorable sous réserve que ce nom ne soit pas porté par un autre établissement.

Il avait été proposé différents noms pour les deux établissements dont celui d'Hyppolite Foucque.

Au cours de la réunion de Mardi dernier, il a d'abord été constaté que le lycée Leconte de Lisle a été transféré au Butor par décision ministérielle et qu'il n'y a pas lieu de revenir là-dessus. Il est bon d'ailleurs que les anciens élèves du lycée classique et moderne puissent continuer à bénéficier du prestige attaché au nom de "lycée Leconte de Lisle".

Pour le C.E.S., le nom d'Hyppolite Foucque n'a pas été retenu, malgré toute l'estime que nous lui portons. Ce nom ne rappelle pas assez le passé de l'établissement. Il conviendra mieux sans doute au futur centre universitaire. Par contre en donnant au C.E.S. un nom évocateur de son histoire et de celle de l'île, il sera plus facile de sensibiliser l'opinion et les administrations responsables aux nombreux problèmes posés par la sauvegarde et la restauration des vieux bâtiments, en particulier du bâtiment central. Le nom proposé est celui de "Collège de Bourbon".

Je vous lis le texte de la motion que la Commission a adopté unanimement et souhaite que vous l'adoptiez aussi :

"La Commission demande qu'en raison des 150 ans d'histoire attachés aux bâtiments de l'ancien lycée Leconte de Lisle, il soit donné le nom de :

COLLEGE DE BOURBON
c.e.s d'Etat

au C.E.S. de la rue Jean Chatel.

La Commission s'oppose d'autre part à toute modification, transformation ou destruction des bâtiments anciens du C.E.S. et demande au Conseil Municipal de tout mettre en oeuvre pour en assurer la restauration."

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis sur cette question.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x

Approuvé
Le 21 novembre 1975
Jean de Lipt
Le Secrétaire Général
M. J. : B. Baud
Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lesya